



Rions de Soleil

Association Loi 1901

Résidence d'auteur.ice jeunesse 2026

APPEL A CANDIDATURES

A déposer avant le 20 avril 2026



Du 19 octobre au 22 novembre 2026

Secteur de Serre Ponçon

Hautes-Alpes (05)

Le Contexte

L'association

Association de développement culturel et d'éducation populaire présente sur le territoire depuis 1995, Rions de soleil organise une **résidence d'auteur-trice dans le département des Hautes-Alpes**, et plus particulièrement sur le secteur de Serre-Ponçon.

Forte de sa connaissance du territoire, du public haut-alpin, ainsi que de ses solides savoir-faire en terme d'organisation d'événements culturels et artistiques, notamment dans le domaine de la littérature, Rions de Soleil met à disposition ses compétences, ses salarié.e.s et ses bénévoles pour accompagner au mieux ces résidences d'auteur.trice.s qui représentent un formidable enjeu culturel pour notre territoire, et principalement pour la jeunesse qui bénéficie des médiations et ateliers mis en place lors de ces résidences.

Celle ci s'organise dans le cadre d'un partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC-PACA), la Région Sud, la Bibliothèque Départementale 05 (BD 05), la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP).

L'historique

Depuis 2012, le Département des Hautes-Alpes, avec le concours de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC PACA), soutient la création littéraire et artistique en proposant chaque année une résidence d'auteur-trice sur son territoire.

Depuis 2016, des résidences sont portées par notre association.

Nous avons reçu précédemment :

2016 : Fanny Pageaud

2017 : Rozenn Le Berre

2018 : Florentine Rey

2019 : Patrick Dubost et Mathilde Poncet

2020 : Claire Audhuy et Marine Blandin et Natyot

2021 : Tamia Baudouin, Sandrine Dumas

2022 : Joan Tauveron, Karin Huet, Anna Cosima Jentzsch

2023 : Grégoire Carlé, Léo Fuster, Anne Versailles

2024 : Léonie Koelsch, Florentine Rey, Sébastien Berlandis

2025 : Florentine Rey, Chiara Armellini,

2026 : Mathias Imbert, Gaëlle Almeras

Objets de l'appel à candidature

Cet appel à candidature concerne l'accueil en résidence de création d'un-e auteur-e, pour une période de cinq semaines allant **du 10 octobre au 22 novembre 2026**, dans le département des Hautes-Alpes.

Il s'agit d'une résidence d'auteur-e « jeunesse », pour un-e auteur-trice:

-ayant déjà publié à compte d'éditeur

-ayant publié au moins un ouvrage de littérature jeunesse ou au moins un ouvrage destiné à tout type de public mais avec des thématiques accessibles au jeune public;

L'accueil en résidence comprend :

-70% de temps de création ;

-30% maximum d'actions de médiation proposées par l'auteur-e pour le public (2 demi-journées par semaine de résidence). Les médiations sont organisées par l'association Rions de soleil en lien avec les bibliothèques-médiathèques du territoire et les différents partenaires du projet.

Les médiations sont à destination du milieu scolaire mais aussi de tout type de public.

L'auteur-e doit transmettre :

-une présentation du projet d'écriture / de création envisagé en résidence;

-une présentation des différentes médiations envisagées (lecture-performance, rencontre, débat, atelier d'écriture, atelier spécifique, jeux coopératifs, sérigraphie, débats...) en précisant :

-la durée ;

-les lieux d'interventions possibles: milieu scolaire, bibliothèque-médiathèque, établissement culturel/associatif/institutionnel/spécialisé, librairie, milieu carcéral, maison de retraite... ;

-à quel public cela peut correspondre : collège/lycée, enfants/adolescents en difficultés au sein de structures spécialisées, tout public, public spécifique...

Les objectifs de la résidence

Encourager la création dans des conditions favorables

La résidence propose un cadre et un contexte en immersion. 70% du temps de résidence est réservé pour commencer ou poursuivre un travail d'écriture / création.

Favoriser la rencontre avec le public par le biais de différentes médiations

L'auteur-e propose différents types de médiations et est autonome pour mener ces actions. L'association fait le lien entre l'auteur-e et le public en organisant le parcours des médiations dans différents lieux et en accompagnant régulièrement l'auteur-e. Les modalités d'organisation et d'accompagnement seront à définir ensemble si besoin.

Valoriser et communiquer le travail de l'auteur-e dans les Hautes-Alpes

Les actions de médiations sont organisées en partenariat avec les bibliothèques-médiathèques de la communauté de communes de Serre-Ponçon, des librairies, des structures institutionnelles, des lieux associatifs ou culturels. La résidence d'auteur-e sera communiquée par le biais de l'association ainsi que par différents médias (presses et radios locales).

Impliquer les élèves concernés dans le projet

Faire connaître et reconnaître la littérature contemporaine, impliquer l'élève dans son parcours d'éducation artistique et culturel, faire découvrir des lieux ressources (bibliothèques et librairies) et des ressources nouvelles (numériques) afin de favoriser l'accès de tous à une culture et à un référentiel commun.

Lieu d'hébergement pour la résidence

L'auteur-e est accueilli-e en résidence dans le département des Hautes-Alpes, à Mont-dauphin, au Pavillon des Officiers, dans un appartement meublé et équipé. Mont-dauphin est une place forte inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des fortifications de Vauban.

Les frais inhérents au logement sont pris en charge par l'association Rions de soleil.



Le logement sera un appartement ou un studio selon les disponibilités. Dans tous les cas, il sera meublé, chauffé, avec cuisine et salle de bain privatives.

Un espace wifi ainsi qu'une pièce de travail seront mis à disposition.

La résidence

Conditions d'accès

Il s'agit d'une résidence pour un.e auteur.e ayant déjà publié à compte d'éditeur ET publié au moins un ouvrage de littérature jeunesse ou au moins un ouvrage destiné à tout type de public mais avec des thématiques accessibles au public jeunesse.

Il est également demandé à l'auteur-e :

- de maîtriser la langue française
- de nous transmettre une copie de leur assurance responsabilité
- de nous transmettre une dispense de précompte
- d'être titulaire d'un permis de conduire de type B et d'être véhiculé.

L'auteur-e accepte de consacrer 70% de son temps de résidence pour commencer ou poursuivre un travail d'écriture / création.

L'auteur-e accepte de consacrer 30% de son temps de résidence aux actions de médiations avec le public (deux demi-journées par semaine de résidence, une demi-journée comprenant le trajet aller/retour, la mise en place, la ou les médiations).

Ces actions auront été préalablement définies avec les partenaires et seront présentées et étayées avec l'auteur-e, en lien avec ses thématiques et dans le respect de sa démarche littéraire et de sa personnalité. Elles peuvent se décliner selon le public, le lieu, les objectifs visés, les thématiques.

La candidature

La candidature nécessite un dossier comprenant :

- une biographie incluant le statut juridique et professionnel de l'auteur
- une bibliographie avec des extraits d'ouvrages publiés
- une présentation du projet d'écriture / de création envisagé
- une présentation des médiations proposées en précisant de manière détaillée pour chacune : public(s), lieu(x), durée, matériel et espace nécessaire, ...
- une note sur les motivations de votre candidature

**La date limite de réception des candidatures est fixée au
20 avril 2026**

L'envoi du dossier de candidature est demandé sous format numérique

Ceci afin de pouvoir rapidement être transmis à l'ensemble des membres du jury de sélection : l'envoi d'ouvrages ou de documents supplémentaires sous format papier peut se faire par courrier postale si cela s'avère nécessaire.

Informations pratiques

Contact avec l'association organisatrice

Merci de retourner à l'association Rions de Soleil l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier de candidature en format numérique avant le 20 avril 2026. Les candidatures seront examinées par le jury qui contactera la personne sélectionnée pour établir son inscription définitive.

Nous sommes à disposition pour toutes interrogations relatives à cette résidence. Vous pouvez nous contacter au 04.92.49.65.31 ou par courriel sur residences@rionsdesoleil.org

Composition du jury de sélection

Le jury de sélection est composé des membres listés ci-dessous :

- un représentant du département des Hautes-Alpes (Bibliothèque Départementale 05) ;
- un représentant des bibliothécaires de la CCSP ;
- le conseiller livre et lecture de la DRAC-PACA ;
- un représentant de l'ARL ;
- un libraire partenaire ;
- un représentant de l'association organisatrice Rions de Soleil.

Convention

L'association Rions de Soleil propose une convention à l'auteur-e, détaillant les engagements de chacun et les modalités de paiement et de déroulement du projet.

Financement

L'auteur-e sélectionné-e se voit attribuer une bourse de résidence : **2400 € brut - modalités à confirmer après retour des financeurs** - (dispense de précompte à fournir).

L'association Rions de Soleil prendra en charge un seul déplacement aller / retour en véhicule personnel entre le domicile et le lieu de résidence (le remboursement des frais kilométriques sera calculé suivant les distances référencées sur le site *via michelin*).

Pour les déplacements liés aux interventions, l'auteur-e sera généralement accompagné-e et véhiculé-e par les référents. Néanmoins, de façon ponctuelle, il pourra être demandé à l'auteur-e de se rendre avec son véhicule personnel sur son lieu d'intervention. Le remboursement des frais kilométriques sera calculé également suivant le site *via michelin* à hauteur de 0,5€ par kilomètre.

Frais et équipements à la charge de l'auteur

L'auteur aura notamment à sa charge directe : la nourriture, les déplacements locaux personnels, le téléphone et la papeterie.

Engagements consécutifs à l'obtention de la résidence

Le bénéficiaire informera l'association Rions de Soleil du déroulement des activités et créations engagées dans le cadre de cette résidence, jusqu'à échéance de cette dernière.

En cas de publication de ses travaux, mention devra être faite des financeurs de la résidence. Le travail de création réalisé durant son séjour en résidence devra faire l'objet d'une restitution dans le département des Hautes-Alpes dans un délai maximum de deux ans à l'issue de la résidence. L'auteur-e s'engage à informer l'association Rions de Soleil de l'achèvement de son travail.

Planning prévisionnel 2026 de la résidence

Mars 2025 : Diffusion de l'appel à candidature.

20 avril 2026 : Date limite de réception des candidatures par l'association Rions de Soleil.

5 mai 2026 : Réunion du jury et choix de l'auteur-e.

Juin 2026 : Définition des grands axes de la résidence.
Mise en lien avec l'auteur-e et les différents partenaires du projet.
Mise en place du parcours des médiations

Du 19 octobre au 22 novembre 2026 : Résidence d'auteur-e de cinq semaines

Date à définir : Restitution par l'auteur-e de ses travaux durant la résidence.

Les Contacts

Les salariés et les bénévoles de l'association organisatrice « Rions de Soleil », auront plaisir à apporter à l'auteur-e un soutien et un accompagnement pour favoriser sa découverte du département et faciliter ses prises de contact.

Association Rions de Soleil

Camille Chéné et Yves Artufel

36 rue des Aubergeries

05380 CHATEAUROUX-LES-

ALPES

Tel : 04 92 49 65 31 / 06 63 61 29 64

residences@rionsdesoleil.org



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Hautes-Alpes
Bibliothèque départementale

